

NOUVELLE AIRE

↳ SCoT Provence Méditerranée

Sur le chemin du SCoT

SCoT
Provence Méditerranée

PAGE 2 SCoT, mode d'emploi
PAGE 4 Dossier: l'ambition du SCoT
PAGE 12 A vous la parole



Editorial

Au mois de mars dernier, je vous présentais dans la lettre du SCOT n°3, les éléments de diagnostic et les grands enjeux pour chacun des secteurs du territoire Provence Méditerranée.

Depuis, les élus ont réalisé un travail important: celui de bâtir un Projet d'Aménagement et de Développement Durable. Cette lettre n°4 vous présente donc, de manière synthétique, les grandes volontés politiques qui se sont exprimées, pour l'avenir de l'aire toulonnaise.

Celles-ci se déclinent en 4 objectifs essentiels:

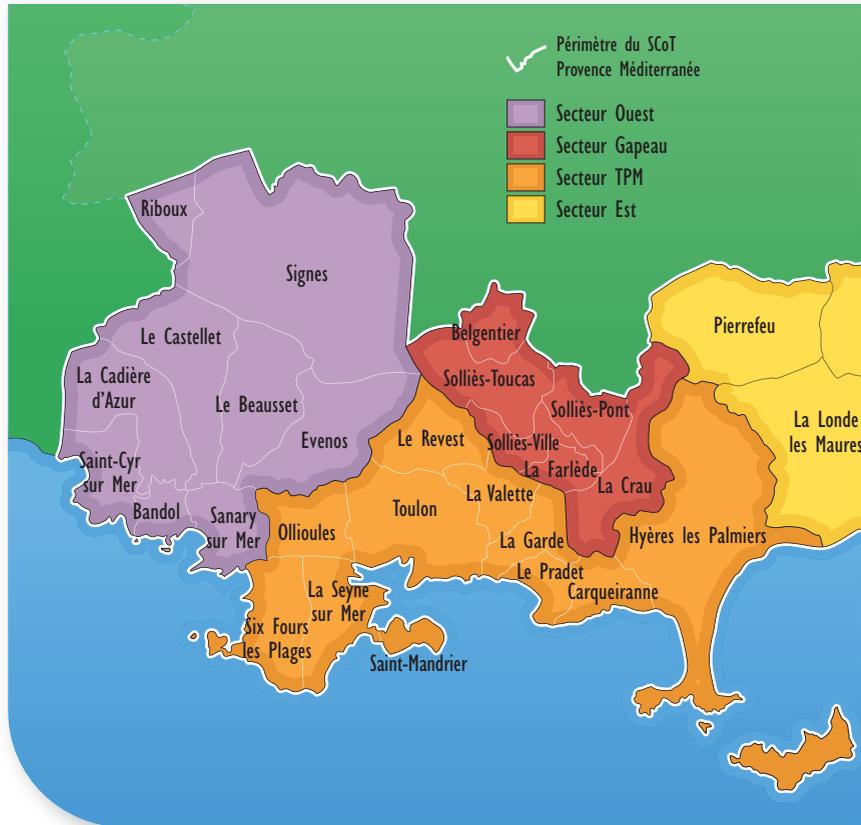
- I: Ménager le territoire en encadrant son développement,
- II: Choisir une stratégie de développement,
- III: Préserver notre cadre de vie,
- IV: Respecter les spécificités des entités géographiques de notre territoire.

Bien sûr, les éléments qui vous sont proposés dans cette lettre ne sont pas figés, et il faut à présent tous se concerter, pour choisir ensemble notre projet de territoire en gardant pour ambition un mode de développement cohérent et durable.

Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice Président
de Toulon Provence Méditerranée
Président du SCoT
Provence Méditerranée

Le SCOT en quelques mots



Le calendrier du SCoT

Questions guidant l'élaboration du SCoT	Quelle est la situation?	Que veut-on?	
	2005	2006	2007
Documents du SCoT	Diagnostic Etat Initial de l'environnement	Projet d'Aménagement et de Développement Durable	D

L'ensemble de ces documents constitue le projet de SCoT qui sera soumis, avant son approbation:

▷ A une première validation du projet par l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte (arrêt du projet de SCoT).

▷ Aux avis des communes et communautés membres du Syndicat Mixte, des communes et groupements de communes voisins, des personnes publiques associées ainsi qu'aux avis de tout organisme ou association compétente qui en fera la demande (associations locales d'usagers et de protection de l'environnement agréées).



Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT):

C'est un document (ou schéma) qui vise à mettre en cohérence, les politiques en matière d'urbanisme, d'environnement, d'économie, d'habitat, de grands équipements, de déplacements. Dans ces domaines, le SCoT fixera des objectifs à atteindre pour un développement durable du territoire.

Développement durable:

Les choix du SCoT doivent être faits dans le respect des principes de développement durable c'est-à-dire qu'ils doivent répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cela nécessite donc de concilier la croissance démographique, les besoins en logement et la protection de l'environnement.

Territoire Provence Méditerranée:

Le SCoT Provence Méditerranée est composé de 31 communes (cf. carte ci-contre). Ce périmètre correspond au bassin de vie quotidien des habitants de l'aire toulonnaise.



↳ Dossier: l'ambition du SCoT

Le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée vous propose une réflexion sur son projet de territoire et ses 4 grands objectifs!



SCoT

	Comment fait-on?	2008
7	Document d'Orientations Générales	Approbation du Schéma de Cohérence Territoriale

▷ A l'avis de la population par le biais d'une enquête publique. A l'issue de cette enquête le SCoT peut être modifié pour prendre en compte les remarques

▷ A l'approbation finale du SCoT par l'assemblée délibérante du Syndicat Mixte.



Proposition d'Objectif 1 : Ménageons notre territoire en encadrant son développement

Le SCoT doit garantir l'équilibre entre le développement urbain et la protection de l'environnement, et ce, dans le respect des objectifs de développement durable. Il rend également possible la diversité des fonctions urbaines (habitat, emploi, activités économiques, sportives, culturelles...), la mixité sociale et une utilisation économe du foncier.

Devant la forte consommation d'espace observée dans notre territoire ces 30 dernières années (cf. Nouvelle Aire n°2), le SCoT Provence Méditerranée propose deux moyens pour assurer cet équilibre: préserver et valoriser le capital naturel et agricole d'une part et maîtriser le développement de l'urbanisation d'autre part.

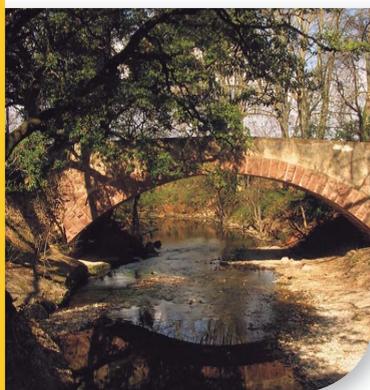


1. Préserver et valoriser le capital naturel et agricole

Pour maintenir notre qualité de vie et la transmettre aux générations futures, il est nécessaire de préserver le poumon vert (les espaces naturels, agricoles) et bleu (le littoral, les cours d'eau) de l'aire toulonnaise.

Préserver et valoriser l'armature écologique et paysagère de l'aire toulonnaise

- ▷ Préserver les espaces reconnus pour leur richesse et leur fonctionnalité écologique
- ▷ Préserver les espaces constituant la grande structure du paysage de l'aire toulonnaise
- ▷ Respecter le fonctionnement hydraulique et écologique des cours d'eau et les valoriser



ZOOM SUR LE RÉSEAU VERT ET BLEU

Le SCoT place l'environnement au cœur de son projet en définissant les espaces à préserver avant d'élaborer sa stratégie de développement. Pour cela, il définit le réseau vert et bleu de l'aire toulonnaise qui identifie les espaces naturels et agricoles structurants à préserver et à valoriser.

Le réseau vert et bleu de l'aire toulonnaise se compose des espaces aujourd'hui déjà protégés et des espaces naturels et agricoles importants de par leurs valeurs écologiques, paysagères, économiques, sociales et culturelles. Il est donc un cadre au développement de l'aire toulonnaise et garantit, sur le long terme, l'attractivité de notre territoire.



- ▷ Rendre accessible, mettre en réseau et valoriser les grands espaces de nature (circuits pédestres et cyclistes thématiques...)
- ▷ Encourager la gestion des espaces naturels (ex: sylviculture, pastoralisme...)

Soutenir les agricultures de l'aire toulonnaise en préservant leur capacité productive

- ▷ Préserver et renforcer le rôle social et économique de l'agriculture¹ (exemple: développer le maraîchage et l'agriculture de proximité...)
- ▷ Protéger l'ensemble des sols aptes à la production (actuellement cultivés ou potentiellement cultivables) en les préservant au maximum de l'urbanisation (phénomène de mitage)

- ▷ Privilégier une localisation du développement dans les espaces bien desservis par les transports en commun
- ▷ Privilégier une localisation du développement autour des « pôles », c'est-à-dire les centres-villes, les quartiers et hameaux existants et certains espaces économiques, en continuité des espaces déjà bâtis

Intensifier le développement dans le « cœur » urbain de l'agglomération en matière d'habitat, d'activités mais aussi d'implantation des grands équipements et des services

Renforcer particulièrement le rôle de la Rade de Toulon en y concentrant les activités métropolitaines et les fonctions de centralité

Améliorer le fonctionnement des pôles urbains en les dotant des équipements, commerces et services nécessaires à la vie quotidienne

Réduire la consommation d'espace en favorisant un usage économe du foncier disponible

2. Organiser et maîtriser le développement de l'aire toulonnaise

Notre SCoT a pour ambition d'organiser le développement du territoire et de limiter la consommation d'espace grâce à une localisation plus cohérente de l'urbanisation future. Il identifie ainsi les espaces nécessaires au développement tout en préservant, pour le futur, la ressource foncière du territoire.

Mieux localiser le développement futur pour un fonctionnement durable du territoire



ZOOM SUR L'USAGE ÉCONOME DU FONCIER DISPONIBLE

Le foncier potentiellement disponible pour accueillir l'urbanisation est une ressource rare à ne pas « gaspiller ». Ainsi, pour limiter la consommation d'espace, le SCoT vise notamment à favoriser le renouvellement urbain.

Le renouvellement urbain permet de « reconstruire la ville sur la ville » grâce à une meilleure utilisation du foncier totalement ou partiellement urbanisé, notamment en procédant à des opérations de :

- réhabilitation (remettre sur le marché des locaux vacants)

- rénovation (bâtir du neuf dans des espaces déjà bâtis, notamment par des opérations de démolition/reconstruction)

- intensification (bâtir sur des espaces vides situés à l'intérieur de zones déjà bâties comme les dents creuses, friches urbaines, etc.).

Au-delà d'une optimisation de l'usage du foncier disponible, l'objectif du renouvellement urbain est aussi de favoriser l'amélioration du cadre de vie en réalisant par exemple des espaces publics (places, jardins...) et en améliorant la qualité architecturale des constructions.

¹ Cf. Objectif II « Définir une stratégie de développement économique ».



Proposition d'Objectif II : Choisissons notre stratégie de développement

L'objectif de notre SCoT est de répondre aux besoins en logement, de mettre en œuvre une politique d'organisation des déplacements, de préconiser une stratégie ambitieuse de développement économique et de rayonnement de la métropole sur le plan national et européen.

1. S'affirmer comme une métropole attractive sur le plan national et européen

L'aire toulonnaise, 9^e agglomération de France, a un rôle important à jouer au niveau national et européen. Elle dispose de nombreux atouts à valoriser pour en faire une métropole encore plus attractive, visible et reconnue.

Conforter le rôle économique européen et méditerranéen de la métropole toulonnaise

- ▷ Soutenir les activités de Défense
- ▷ Appuyer le développement de l'industrie et de la recherche liées à la mer
- ▷ Valoriser les filières agricoles emblématiques

Affirmer le rayonnement universitaire et scientifique de la métropole

- ▷ Doubler les effectifs de l'enseignement supérieur à l'horizon 2020
- ▷ Développer l'offre de formation supérieure, la recherche, au service des filières d'excellence économique locales



ZOOM SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE ET DE LA RECHERCHE LIÉES À LA MER

Pour favoriser un rayonnement plus fort de l'aire toulonnaise, le SCoT soutient le développement de l'industrie et de la recherche liées à la mer, en particulier à travers l'appui au Pôle de compétitivité Mer PACA à vocation mondiale qui regroupe 115

entreprises, établissements de formation supérieure et laboratoires de recherche dans l'aire toulonnaise.

Pour ce faire, il propose la création de sites dédiés aux activités économiques de haute-technologie et de recherche liées à la mer, combinant accueil d'entreprises, équipes de recherche, pépinières, hôtels d'entreprises... La rade de Toulon est identifiée comme le lieu privilégié d'accueil de ces activités.



Assurer le développement d'un tourisme d'excellence

- ▷ Diversifier l'attractivité touristique (tourisme d'affaires, croisières, tourisme sportif, tourisme urbain...)
- ▷ Consolider le développement de l'offre culturelle et son rayonnement

Créer un réseau de transports collectifs métropolitains performants connecté aux territoires voisins

2. Mettre en œuvre une stratégie de développement économique à l'échelle de l'aire toulonnaise

Dans un contexte de forte création d'emplois, le SCoT a pour objectif de soutenir la compétitivité de l'économie de l'aire toulonnaise, en favorisant la création et le maintien d'emplois diversifiés et qualifiés et en renforçant la performance et la qualité des espaces économiques.

Diversifier la structure économique de l'aire toulonnaise

- ▷ Développer les activités économiques d'excellence (filières liées à la



ZOOM SUR LA PERFORMANCE DES ESPACES ÉCONOMIQUES

Le SCoT a pour objectif de définir une armature des sites d'activités économiques en leur attribuant un statut (sites d'activités d'intérêt local, intercommunal ou métropolitain), une vocation dominante (industrielle, commerciale, agricole, logistique...) voire une thématique (Pôle Mer PACA, santé, grande plaisance...). En localisant ainsi la bonne entreprise au bon endroit, la lisibilité des sites d'activités économiques

est renforcée à la fois pour les entreprises locales et les investisseurs.

Le SCoT a également pour objectif d'améliorer la qualité et l'organisation interne de ces espaces (signalétique, voirie, stationnement, espaces publics...), de renforcer leur desserte en transport collectif, de développer les services aux entreprises (infrastructure numérique, sécurité...) et aux employés (crèches...).

mer; activités tertiaires supérieures, activités de Défense, recherche, enseignement supérieur)

- ▷ Encadrer le développement des services (privilégier l'implantation des services en centre-ville et organiser la localisation et la croissance des surfaces commerciales...).
- ▷ Etaler la fréquentation touristique dans le temps et dans l'espace en favorisant notamment le tourisme vert
- ▷ Pérenniser la capacité productive agricole de l'aire toulonnaise et renforcer le rôle économique et social de l'agriculture
- ▷ Préserver sur le long terme les espaces agricoles aujourd'hui cultivés et notamment ceux ayant un rôle éco-

nomique important (AOC Bandol, Côtes de Provence...), les espaces de production des filières emblématiques (horticulture, figues...) et les «micro-cultures spécifiques» (canne de Provence, châtaignes...)

Doter l'économie des ressources nécessaires à son développement

- ▷ Produire une offre de logements localisée au plus près des emplois et adaptée aux profils des actifs pour les maintenir ou les attirer
- ▷ Permettre le déploiement de la logistique nécessaire au territoire
- ▷ Assurer l'approvisionnement en matériaux de l'aire toulonnaise (par exemple en granulats)

Améliorer la performance des espaces économiques

- ▷ Définir une armature des sites d'activités économiques afin de localiser la bonne activité au bon endroit.
- ▷ Requalifier les espaces économiques

3. Répondre aux besoins en logements

Le SCoT vise à soutenir l'effort de production de logements tout en proposant des logements diversifiés et adaptés aux besoins de chacun. Ces objectifs devront être atteints en limitant la consommation d'espace : pour cela, le renouvellement urbain sera privilégié en «reconstruisant la ville sur la ville».

Accroître la production de logements et la recentrer dans le cœur de l'aire toulonnaise en produisant un minimum de 2 320 résidences principales par an, dont au moins 60% dans le secteur Toulon Provence Méditerranée (TPM).

Privilégier la production de logements par renouvellement urbain et en construisant dans des sites dont l'utilisation sera optimisée

Diversifier l'offre de logements pour s'adapter aux besoins spécifiques et à la solvabilité des ménages

Promouvoir un habitat durable en encourageant des formes

d'habitat économisant l'espace et en les localisant au plus près des axes de transport en commun, des équipements, commerces et services.

4. Organiser les déplacements

La stratégie d'organisation des déplacements dans l'aire toulonnaise vise à maîtriser «à la source» le trafic automobile et à réduire la pollution at-

mosphérique. Il s'agit ainsi de jouer sur la localisation future de l'urbanisation, sur le développement des transports collectifs et sur l'organisation du stationnement.

Refonder le système des transports collectifs pour offrir une alternative crédible à l'usage de la voiture

Rendre possible l'usage des modes doux (marche et vélo) pour les déplacements quotidiens



ZOOM SUR LA NÉCESSITÉ DE MISER SUR LES TRANSPORTS COLLECTIFS

Il s'agit de développer l'offre de transports collectifs et d'améliorer les dessertes des axes principaux pour offrir une qualité de service (temps de parcours, fréquences, confort) compétitive par rapport à l'automobile.

Ainsi, des lignes métropolitaines rapides devront être développées pour les principales liaisons vers les pôles majeurs de l'aire toulonnaise. Il s'agit :

- des lignes de car express par autoroute, qui pourront bénéficier d'aménagements de priorité sur les sections les plus chargées (couloirs bus sur la bande d'arrêt d'urgence).

- des dessertes ferroviaires avec l'objectif d'atteindre un niveau de

service de type « RER » (dessertes cadencées à haute fréquence) et de créer des nouvelles haltes pour améliorer la desserte du cœur de l'agglomération.

- des dessertes maritimes cadencées entre Toulon et les principaux pôles de la petite Rade de Toulon.

D'autre part, des lignes de transport en commun en site propre (c'est-à-dire sur voies réservées) seront créées sur les principaux axes de déplacements au sein de l'agglomération, comme le préconise le Plan de Déplacements Urbains de TPM.

Cette priorité donnée aux transports collectifs n'exclura pas l'achèvement du réseau autoroutier ainsi que l'amélioration ou le renforcement ponctuel des axes routiers.



ZOOM SUR LA NÉCESSITÉ D'ACCROÎTRE LA PRODUCTION DE LOGEMENTS ET DE MIEUX LA LOCALISER

L'augmentation de la production de logements est nécessaire pour répondre aux besoins générés par la croissance démographique. Même si la population n'augmentait pas, l'aire toulonnaise aurait tout de même besoin de produire des logements car de plus en plus de personnes vivent seules (séparations, veuvage) ou en familles monoparentales.

L'objectif du SCoT (en cohérence avec le Plan Local de l'Habitat de TPM) est de mieux localiser l'offre de logements en concentrant 60% de la production annuelle de résidences principales dans le secteur Toulon Provence Méditerranée, là où se situe la majorité des emplois de l'aire toulonnaise. Cela signifiera une diminution de la pression démographique que connaissent les territoires voisins et une inversion de la logique qui impose aux actifs de se loger de plus en plus loin de leurs lieux de travail.

Développer une politique de stationnement qui incite à l'usage des transports collectifs et contribue à la redynamisation des centres-villes

Améliorer la desserte routière et en transports collectifs des principaux espaces de développement économique

Achever le développement du réseau autoroutier

Améliorer le réseau routier local pour accompagner le développement.



Proposition d'Objectif III : Prélevons notre cadre de vie

Un cadre de vie de qualité est une exigence pour tous. Le SCoT Provence Méditerranée a donc pour objectif de répondre à cette ambition de qualité de vie en mettant l'homme au cœur de sa démarche de développement et d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi le SCoT souhaite promouvoir la ville apaisée, solidaire et accueillante, où la santé humaine est préservée, où les déplacements sont facilités et accessibles à tous et où il est plus simple de trouver un logement adapté à ses besoins. Une ville qui préserve également son capital naturel.

1. Apaiser les villes et leurs infrastructures

Apaiser la ville, c'est la rendre plus agréable à vivre. L'un des objectifs forts du SCoT est de favoriser l'usage des transports en commun et de rendre possible la marche ou le vélo pour aller au travail, déposer son enfant à la crèche ou faire ses courses en ville.

Il s'agit également de promouvoir une meilleure localisation des services et des commerces, d'adapter leurs horaires et ceux des transports publics pour faciliter le quotidien des habitants. Toutes ces actions permettront d'améliorer la qualité de vie et de réduire les nuisances et pollutions.

Apaiser la circulation et requalifier les axes routiers pour favoriser l'usage des modes doux (marche, vélo)

- ▷ Favoriser le développement des modes de déplacement doux
- ▷ Requalifier les axes routiers pour qu'ils combinent différents modes de transport (auto, transport collectif, marche, cycle).

Promouvoir un développement qui favorise les gains de temps et anticipe les nouveaux modes et rythmes de vie

Améliorer la qualité de l'air et réduire les sources de nuisances sonores

- ▷ Réduire, en amont, les émissions polluantes sonores et atmosphériques en développant l'usage des transports en commun, en favorisant les déplacements à pied/en vélo et en jouant sur la cohérence urbanisme-transport.

2. Préserver la qualité des paysages

Les villages provençaux perchés, les hameaux agricoles, le littoral et ses plages, les espaces naturels préservés, les reliefs et points de vue exceptionnels, le vignoble, la végétation méditerranéenne, les vergers sont autant d'éléments paysagers qui doivent être préservés pour maintenir l'identité de l'aire toulonnaise.



Le SCoT met donc en avant la nécessité de préserver et de valoriser les grandes caractéristiques des paysages naturels, agricoles et urbains de l'aire toulonnaise, sources d'attractivité. Ainsi, il a pour objectif de préserver les alternances ville-nature et d'inciter à la réalisation d'aménagements qui maintiennent ou créent des paysages de qualité pour le futur.

Préserver le paysage exceptionnel de l'aire toulonnaise pour conserver la prégnance des espaces agricoles et naturels dans le paysage et la qualité du patrimoine urbain

Requalifier les entrées de villes et créer un réseau de parcs et jardins urbains

Améliorer la qualité des aménagements en s'inspirant du contexte paysager des lieux (par exemple en veillant au maintien des percées visuelles, à l'intégration des constructions dans le paysage...)

3. Concevoir un mode de développement qui compose avec les risques naturels et technologiques

Le SCoT vise à favoriser un mode de développement qui prévienne et réduise les risques dans les zones urbanisées et préserve au mieux les espaces naturels.

Prévenir les risques naturels

- ▷ Prévenir le risque inondation
 - En limitant l'imperméabilisation des sols.
 - En respectant et en gérant les cours d'eau.
 - En préservant les zones d'expansion des crues.
- ▷ Prévenir le risque incendie
 - En limitant l'urbanisation dans les espaces très boisés.



- En encourageant le développement d'activités économiques qui permettent l'entretien de la forêt.
- ▷ Prévenir le risque mouvement de terrain et le risque d'érosion du trait de côte.
- ▷ Rendre possible la valorisation des sites en zones de risques avec des programmes et équipements adaptés (exemple: développer une agriculture adaptée dans les zones inondables).

Prévenir les risques technologiques

- ▷ Prendre en compte les risques nucléaire et pyrotechnique, notamment dans la Rade de Toulon.
- ▷ Prendre en compte la présence d'installations classées type SEVESO².

4. Gérer durablement les ressources du territoire

Le SCoT a pour objectif de garantir, au regard des perspectives de développement, l'approvisionnement en eau et la qualité des milieux aquatiques. Il s'agit également d'économiser l'énergie et d'améliorer la gestion de tous les déchets pour préserver l'environnement.

Etre attentif aux ressources en eau

- ▷ Assurer la satisfaction des besoins en eau
 - Préserver les ressources.
 - Economiser l'eau (notamment grâce à des constructions économes en eau).

- Rechercher de nouvelles ressources.

- ▷ Préserver la qualité des milieux aquatiques
 - Réaliser des aménagements qui respectent le fonctionnement hydraulique et écologique des milieux aquatiques.
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales et poursuivre l'effort en matière d'assainissement.

Economiser l'énergie et diminuer les émissions de gaz à effet de serre

- ▷ Diminuer les consommations énergétiques en limitant l'étalement urbain, en réalisant des constructions économes en espace et en énergie, en favorisant l'usage des transports en commun et des déplacements à pied ou à vélo
- ▷ Développer la production d'énergies renouvelables

Améliorer de manière durable la gestion de déchets

- ▷ Réduire à la source la production de déchets.
- ▷ Trouver des solutions de recyclage, de traitement et de stockage performantes, avec des localisations au plus près des lieux de production de déchets.
- ▷ Intégrer la problématique « déchets » en amont des projets d'aménagement.

Assurer l'approvisionnement en matériaux (ressources en granulats).



2. La directive européenne du 9 décembre 1996, dite SEVESO II, concerne la prévention des risques d'accidents industriels majeurs. Elle vise l'intégralité des établissements à risque ou à haut risque.



Proposition d'Objectif IV : Respectons les spécificités des entités géographiques de l'aire toulonnaise

1. Affirmer l'identité de chaque secteur du SCoT

Pour mieux prendre en compte la diversité et les multiples identités du territoire, le SCoT a défini 4 grands secteurs d'étude (cf. carte page 2). Ainsi, le SCoT propose des objectifs spécifiques à chacun de ces secteurs. Vous pouvez en prendre connaissance dans la lettre du SCoT n°3.

2. Mettre en place une stratégie globale de gestion du littoral

Le littoral (c'est-à-dire les 15 communes du SCoT ayant une façade maritime) représente l'élément phare de l'image et de l'attractivité de l'aire toulonnaise. S'il concentre une part importante de la population et des

potentialités de développement du territoire, la vulnérabilité de ses espaces nécessite d'imaginer un projet qui permette à la fois la préservation des espaces naturels et un développement respectueux de l'environnement.

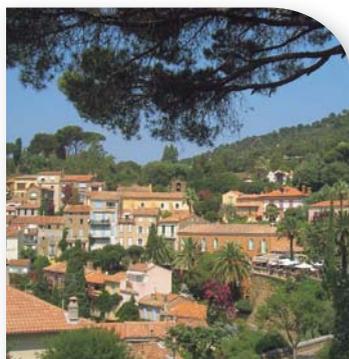
La Loi littoral privilégie les SCoT comme échelle pertinente pour déterminer les équilibres entre préservation et développement des espaces littoraux à une échelle supracommunale.

Ceci implique :

D'élaborer le volet « terrestre » du projet Littoral du SCoT (travail en cours) pour notamment :

- préserver les espaces naturels et agricoles (notamment ceux qui ont le plus de valeur et qui apparaissent vulnérables) qui feront l'objet d'une protection plus stricte,
- identifier les espaces supports du développement notamment en respectant le principe d'extension limitée de l'urbanisation dans les espaces proches du rivage.

D'élaborer le volet « maritime » du projet Littoral du SCoT. Appelé également « Chapitre individualisé » valant Schéma de Mise en Valeur de la Mer, il sera intégré ultérieurement au SCoT. Il traitera des usages de l'eau et des activités marines et maritimes.





Nouvelle Aire n°1

A quoi sert un SCoT ?
Qui l'élabore ?

Nouvelle Aire n°2

Les premiers éléments du diagnostic.

Nouvelle Aire n°3

zoom sur les 4 diagnostics de secteur du SCoT Provence Méditerranée



Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT Provence Méditerranée, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail (cf. adresses ci-dessous).

➤ Nous, les habitants de ce territoire

Pour participer à l'élaboration du SCoT (s'informer, faire des remarques...), plusieurs possibilités :

- Le site Internet du SCoT : www.scot-pm.com,
- Les registres de libre expression situés dans les 31 communes du territoire, en mairie,
- Le siège du SCoT : 7 rue Picot 83000 Toulon Tel 04 94 05 35 22.

➤ Les prochains rendez-vous :

L'exposition itinérante du diagnostic du SCoT continue. Elle sera visible à La Garde dès la rentrée, du 8 au 21 septembre, à l'hôtel de ville, salle n°14.



➤ Contacts

Syndicat Mixte
SCoT Provence Méditerranée

B.P.537 - 83041 Toulon Cedex
Téléphone : 04 94 05 35 22 ou 04 94 05 35 21
Télécopie : 04 94 05 35 35
E-mail : contact@scot-pm.com

Directeur de la publication : M. Robert Bénévent
Conception / réalisation : Oulaboaloo
Crédits photos : H. Hébrard, Audat, SCoT PM.
Impression : Trullit
Tirage : 10000 exemplaires

